



Ville de Lamotte-Beuvron

RAPPORT

Date : 01/03/2016

Objet : rapport sur les orientations budgétaires 2016 présenté au conseil municipal du 29 février 2016

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire doit intervenir au Conseil Municipal, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Modifié par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, ce débat prend désormais pour support un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Il sera annexé à la délibération du conseil municipal et mis à la disposition du public, notamment sur le site internet de la collectivité.

1 – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La conjoncture économique

La zone Euro et la France renouent avec une croissance plus rapide. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 table sur une croissance de 1,5 % en 2016, après 1 % en 2015.

Au niveau européen, la croissance de la zone Euro a atteint 1,5 % en 2015 et devrait atteindre 1,8 % en 2016.

La croissance est favorisée à court terme par la baisse du prix du pétrole (100 dollars le baril en 2014 ; 55 dollars le baril prévus pour 2016).

On assiste également à une légère reprise des investissements des entreprises : l'augmentation de 2015 (+2,5 %) serait confirmée pour 2016 (+4,9 %).

En moyenne annuelle, les prix à la consommation restent stables : l'inflation s'est établie à 0,1 % en 2015 et elle atteindrait 1 % pour 2016.

Le PLF 2016 poursuit la mise en œuvre du plan d'économies (50 milliards d'euros). Dans ce cadre, les prélèvements au profit des collectivités territoriales continuent à diminuer, sur un rythme annuel identique à 2015 (-3,5 milliards d'euros).

Grâce à ces mesures d'économies, le déficit public continue de régresser ; il s'élève à 3,3 % du PIB en 2016. La France devrait retrouver le seuil de 3 % du PIB en 2017.

La dette publique reste stable. Elle s'élève à 96,3 % du PIB en 2015 et devrait s'établir à 96,6 % en 2016.

Impact pour la collectivité

« L'effet de ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes, risque de jouer à plein cette année encore.

Comme prévu, la baisse des concours financiers va se poursuivre en 2016.

L'excédent de fonctionnement des budgets locaux diminuera inexorablement. Or l'excédent dégagé en fonctionnement est affecté au financement de l'investissement.

Pour Lamotte-Beuvron, la diminution de la part forfaitaire de la DGF se traduira par une baisse supplémentaire de recettes de 80 000 € environ, soit autant de moins pour le financement de l'investissement.

Depuis la forte hausse des taux votée en 2009, il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts locaux perçus par la commune, au vu de la pression fiscale existante sur les ménages.

C'est donc essentiellement sur le niveau des dépenses que se fera l'ajustement.

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont rigides, voire incompressibles.

C'est le cas des dépenses de personnel qui représentent une part importante du budget global de fonctionnement (environ 54 % pour 2015). A fortiori 2016 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre de l'accord « PPCR » (« parcours professionnels, carrières, rémunérations ») qui a pour but de renforcer le traitement indiciaire des agents.

Par ailleurs, la commune est soumise à une « inflation » plus élevée que celle supportée par les ménages. En effet, l'indice des prix des dépenses communales a évolué de 2,3% par an entre 1999 et 2012, contre 1,7% pour l'inflation (hors tabac). A la fin du 1^{er} semestre 2013, l'augmentation de l'indice sur 1 an représente 2,2% contre 1,2% pour l'inflation.

Face à ces contraintes, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement seront poursuivis : mutualisation (recours à la centrale d'achat APPROLYS, groupement de commandes ponctuel avec la communauté de communes...), rationalisation des besoins et mise en concurrence systématique.

2 – ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

2- 1 Données budgétaires

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab.

(Sources : comptes administratifs pour les exercices 2010 à 2014 - CA provisoire pour l'exercice 2015)

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Source : site internet « collectivités locales.gouv.fr »

Exercice	Recettes de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
2010	1 012 €	852 €	445 €	304 €
	955 €	820 €	408 €	400 €
2011	1 005 €	823 €	282 €	225 €
	987 €	840 €	438 €	430 €
2012	1 019 €	815 €	190 €	221 €
	997 €	851 €	464 €	455 €
2013	1 050 €	867 €	431 €	436 €
	1 027 €	891 €	475 €	487 €
2014	1 018 €	894 €	120 €	157 €
	1 023 €	899 €	426 €	411 €
2015	1 039 €	913 €	153 €	332 €
	NC	NC	NC	NC

Evolution globale des charges et recettes réelles sur les derniers exercices :

Exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En milliers d'€						
Recettes de fonctionnement Hors report de l'exercice antérieur	4 819	4 808	4 917	5 106	5 044	5 283
Dont Fiscalité directe locale	1 671	1 749	1 801	1 843	1 930	2 036
Dont Dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire)	818	811	820	821	789	697
Charges de fonctionnement Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre	3 960	3 864	3 845	4 017	4 302	4 443
Dont charges générales	1 235	1 191	1 208	1 332	1 307	1 281
Dont charges de personnel	2 071	2 040	2 051	2 063	2 347	2 488
Recettes d'investissement Hors virement de la section de fonctionnement	2 995	1 619	1 042	2 085	584	711
Dépenses d'investissement	1 402	2 132	1 056	2 124	768	1 602
Dont dépenses d'équipement	775	1 219	865	1 529	634	1 237
Dont remboursement des emprunts	338	727	145	138	134	137

2-2 Données financières

Capacité d'autofinancement brute :

2015 : estimation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	183 €	201 €	222 €	206 €	152 €	140 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	166 €	181 €	181 €	203 €	165 €	NC

Capacité d'autofinancement nette :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
LAMOTTE-BEUVRON En €/hab.	111 €	46 €	192 €	180 €	125 €	113 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	92 €	109 €	105 €	100 €	90 €	NC

Evolution de l'annuité de la dette sur 6 ans à charge constante :

	2010	2011*	2012	2013	2014	2015
Annuité de la dette En milliers d'€	466	824	226	202	202	202
En €/hab.	100 €	175 €	47 €	42 €	41 €	41 €
MOYENNE DE LA STRATE (3500 – 5000 habitants) En €/hab.	103 €	101 €	105 €	106 €	104 €	NC

* *remboursement anticipé des emprunts inclus.*

Taux d'équipement (dépenses d'équipement rapportées aux recettes réelles de fonctionnement)

2015 : *prévision*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En pourcentage	24 %	22 %	14 %	26 %	13 %	29 %

Rappel du ratio pour les collectivités de la strate en région Centre-Val de Loire pour 2010 : 26,4 % (cf. INSEE).

2-3 Fiscalité directe locale

LAMOTTE-BEUVRON - En €/hab.

MOYENNE DE LA STRATE (3500/5000 hab.) - En €/hab.

Bases nettes imposées au profit de la commune :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE D'HABITATION	818 € 1 134 €	859 € 1 175 €	884 € 1 220 €	885 € 1 279 €	877 € 1 296 €	915 € NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	733 € 983 €	756 € 1 027 €	754 € 1 055 €	772 € 1 108 €	818 € 1 137 €	838 € NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	6 € 21 €	6 € 21 €	6 € 22 €	6 € 22 €	6 € 22 €	6 € NC

Produits des impôts locaux :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE D'HABITATION	163 € 153 €	171 € 159 €	176 € 167 €	177 € 177 €	175 € 179 €	182 € NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	189 € 188 €	195 € 196 €	195 € 203 €	200 € 213 €	211 € 217 €	216 € NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	4 € 11 €	4 € 11 €	4 € 11 €	3 € 11 €	3 € 11 €	3 € NC

Taux des impôts locaux :

EXERCICES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE D'HABITATION	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %	19,95 %
	13,49 %	13,55 %	13,67 %	13,80 %	13,77 %	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %	25,84 %
	19,07 %	19,10 %	19,24 %	19,22 %	19,10 %	NC
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %	58,40 %
	52,11 %	51,69 %	52,02 %	51,84 %	51,54 %	NC

On peut faire les constats suivants :

- La situation financière de la commune est saine, au regard des communes de même strate de population.
- Les dépenses de personnel ont atteint un niveau représentant 56 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2015.
- La faiblesse des bases fiscales entraine mécaniquement le vote de taux des impôts locaux relativement plus élevés, pour obtenir un produit similaire aux autres collectivités.
- La ville a renoué avec un taux d'équipement légèrement supérieur à la moyenne régionale.
- La capacité d'autofinancement a diminué mais reste plus élevée que la moyenne.
- L'endettement de la ville est peu élevé par rapport à la moyenne de la strate.

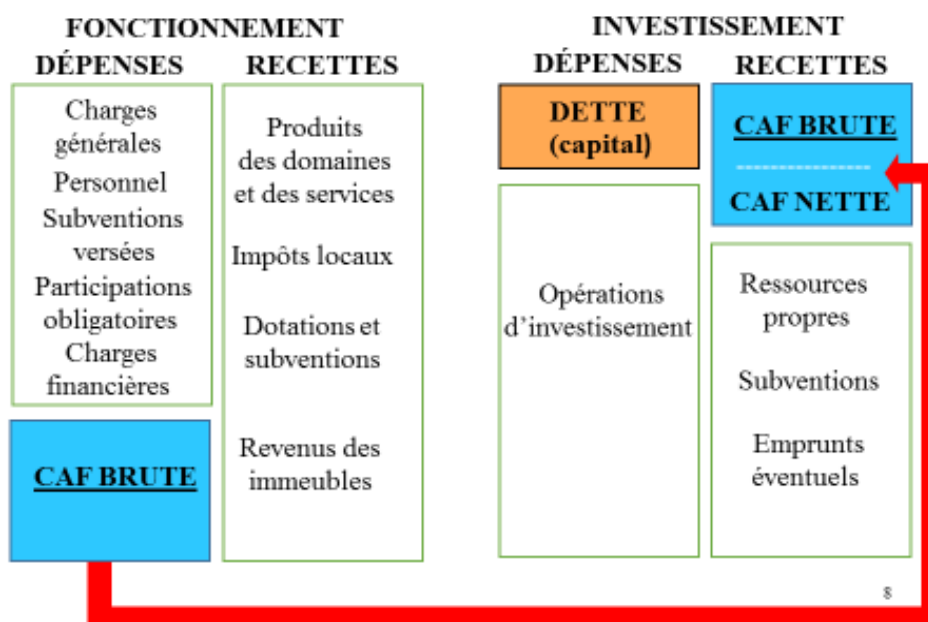
3 – PROSPECTIVE POUR LES ANNÉES 2016 à 2020

Elle tient compte des contraintes impactant les dépenses et les recettes.

Elle reflète la volonté de maintenir les services rendus à la population et d'engager des projets de développement.

NB : Au stade des orientations budgétaires, les prévisions pourront faire l'objet d'ajustements lors du vote de chaque budget primitif annuel.

VUE SCHEMATIQUE DU BUDGET COMMUNAL



3.1 – Estimation en matière de recettes de fonctionnement

Les recettes seront impactées principalement par :

- La poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La dotation forfaitaire versée en 2015 a été amputée de plus de 80 000 €. La contribution de la commune au redressement des finances publiques sera similaire cette année. La dotation forfaitaire est évaluée à 600 000 € pour 2016. Par ailleurs, l'architecture et les critères de répartition de la DGF devraient être rénovés en 2017 et celle-ci devrait rester stable par la suite.
- La révision en valeur des bases des impôts locaux, fixée à 1 % par an.
- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale, au vu de la pression fiscale existante.

Les principales recettes du budget 2016 sont estimées ainsi :

- Résultat prévisionnel de clôture 2015 : 2 701 000 €
- Fiscalité directe locale : 1 970 000 €
- Dotation forfaitaire (DGF) : 600 000 €
- Produits des services, du domaine... : 396 000 €
- Revenus des immeubles : 116 000 €

3.2 – Estimation en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de gestion et en maintenant un service public de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget primitif 2016 devraient atteindre environ 4.6 M €, soit un montant stable par rapport au budget primitif 2015.

Elles se décomposent en plusieurs chapitres budgétaires :

- Charges à caractère général

Il s'agit des achats de prestations, de matériaux, de fournitures...nécessaires au fonctionnement des services. Ce poste comprend également l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules, les contrats d'entretien et de maintenance, les assurances, etc.

Elles sont estimées à 1 306 000 € par an en moyenne sur la période.

- Charges de personnel

L'estimation de la masse salariale (2 575 000 € pour 2016) tient compte de plusieurs facteurs :

- les avancements d'échelon et de grade des agents
- des éventuels remplacements d'agents absents, des surcroits d'activités, encadrement des NAP..
- du maintien de la cotisation d'assurance du personnel

L'évolution annuelle moyenne, hors recrutement nouveau, est estimée à 3 % sur la période.

- Autres charges de gestion

- les demandes de subventions par les associations s'élèvent en moyenne à 150 000 €
- la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est évaluée à 33 500 €.
- le contingent incendie s'élèvera à 124 112 € en 2016.
- les intérêts d'emprunts sur la dette du budget principal s'élèvent à 60 000 € (hors emprunts nouveaux).
- les dotations aux amortissements sont estimées à 191 000 €.

3.3 - Les orientations en matière d'investissement

Les « restes à réaliser » du budget général (opérations engagées en 2015 et finalisées en 2016) concernent notamment les opérations suivantes :

- Aménagement de la place des Faisanderies (2016 - 2017)
- Etudes de projet pour l'aménagement de la gare (2016)

Des opérations nouvelles sont envisagées sur la période 2016-2020 :

Principales opérations envisagées sur le budget général :

- Construction d'une nouvelle gendarmerie : 2 500 000 € (2016 - 2017)
- Aménagement des espaces publics de la gare : 1 400 000 € (2017 – 2018)
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : 100 000 € par an
- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 682 000 € dont 47 000 € en 2016
- Rénovation et isolation de l'école maternelle : 150 000 € (2016)
- Travaux sur la voirie (dont la mise aux normes des passages piétons pour les PMR) : 200 000 € sur 4 ans
- Acquisition de véhicules et matériels des services techniques : 90 000 €, dont 65 000 € en 2016 pour la nacelle télescopique
- Achat du foncier nécessaire pour la construction d'une future crèche
- Relocalisation des services techniques
- ...

Les opérations seront financées principalement par l'autofinancement mais aussi par :

- . Le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA assise sur les dépenses réelles d'investissement de l'année antérieure)
- . La taxe d'aménagement

Et des subventions d'équipement sollicitées par la ville auprès de l'Etat et des collectivités territoriales : DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), contrat de solidarité territoriale, Conseil Départemental, Conseil Régional, Agence de l'Eau Loire Bretagne...

Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt en fonction des priorités qui seront arrêtées par le conseil municipal. En fonction des subventions dont la commune pourra bénéficier, il est prévu pour 2017 une enveloppe de 2 M€ qui sera utilisée selon l'avancement des projets dans le temps.

Pour respecter, comme les années précédentes, le principe de sincérité budgétaire, les subventions potentielles seront inscrites dans chaque budget annuel, lors de leur notification officielle et viendront ainsi en diminution de l'emprunt en cours d'exercice.

Voir annexe 1

3.4 - La dette

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2016-2020, **à emprunt constant** :

EXERCICES	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	190 000	174 000	170 000	170 000	170 000
Dont remboursement du capital	129 000	118 000	118 000	122 000	127 000
Dont remboursement des intérêts	60 000	56 000	52 000	48 000	43 000

Les emprunts garantis

Une collectivité locale peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. A ce titre, la ville garantit 24 emprunts contractés par des bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts pour réaliser des opérations de logements à Lamotte-Beuvron.

L'article L. 2252-1 du CGCT dispose qu'une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Lamotte-Beuvron, le ratio s'élevait à 7,23 % pour 2014 et à 7 % pour 2015.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Travaux de l'impasse privée Emile Morin
- Le méthaniseur
- Travaux de renouvellement des canalisations (quartier gare, rue Gaugiran)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- 2^{ème} forage d'eau potable des Mahaudières

. *Marché de travaux (estimation) : 2 000 000 € HT*

- Mission de maîtrise d'œuvre (y compris tranches conditionnelles) : 150 000 € HT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 10 980 € HT

- Périmètre de protection des captages des Mahaudières

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 19 000 € HT

- Frais divers (commissaire enquêteur, frais d'insertion ...) : 8 500 € HT

- Réfection du réseau Place des Faisanderies : 45 000 HT

Les travaux seront financés par les reports des exercices antérieurs, les redevances et les subventions potentielles (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Départemental).

Annexe 1

PERSPECTIVES DE 2016 A 2020

(Hypothèse : emprunt de 2 M€ en 2017)

POSTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de la SF	7 285 000 €	6 594 000 €	6 363 160 €	6 012 660 €	6 005 900 €	6 292 003 €
<i>dont résultat N-1 reporté</i>	<i>2 002 000 €</i>	<i>1 395 000 €</i>	<i>1 143 450 €</i>	<i>761 660 €</i>	<i>602 060 €</i>	<i>855 500 €</i>
Dépenses de la SF	4 584 000 €	4 782 500 €	4 891 000 €	4 857 600 €	4 947 200 €	5 040 300 €
dont charges financières	63 000 €	60 000 €	96 000 €	90 200 €	84 500 €	78 500 €
Résultat de fonctionnement (ou 021)	2 701 000 €	1 811 500 €	1 472 160 €	1 155 060 €	1 058 700 €	1 251 703 €
Recettes de la SI	850 000 €	2 476 300 €	3 600 050 €	1 667 500 €	882 000 €	481 200 €
<i>dont affectation N-1 fonct.</i>	<i>177 000 €</i>	<i>1 306 000 €</i>	<i>668 050 €</i>	<i>710 500 €</i>	<i>553 000 €</i>	<i>203 200 €</i>
dont Emprunts et assimilés	0 €	0 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €
Depenses de la SI	1 600 000 €	3 144 350 €	4 310 550 €	2 220 500 €	1 085 200 €	655 200 €
dont Remboursement du capital	141 000 €	128 600 €	198 500 €	198 500 €	202 700 €	207 000 €
dont Opérations équipement	1 237 000 €	1 709 750 €	3 444 000 €	1 311 500 €	329 500 €	245 000 €
<i>dont déficit N-1 reporté</i>	<i>222 000 €</i>	<i>1 306 000 €</i>	<i>668 050 €</i>	<i>710 500 €</i>	<i>553 000 €</i>	<i>203 200 €</i>
Résultat de la SI	-750 000 €	-668 050 €	-710 500 €	-553 000 €	-203 200 €	-174 000 €
Résultat de l'exercice	1 951 000 €	1 143 450 €	761 660 €	602 060 €	855 500 €	1 077 703 €

Rappel équilibre du compte administratif : déficit limité à 10 % des recettes de fonctionnement

IMPACT DE LA SIMULATION SUR LES PRINCIPAUX RATIOS	2016	2017	2018	2019	2020	MOYENNE DE LA STRATE EN 2014 ou seuil d'alerte
INTERETS DE LA DETTE / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,31%	2,04%	1,93%	1,78%	1,62%	3,30%
CAF NETTE	478 900 €	321 210 €	385 900 €	444 940 €	380 203 €	
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT / HABITANT	349 €	703 €	268 €	67 €	50 €	286 €
ENCOURS DE LA DETTE / HABITANT	306 €	688 €	647 €	607 €	565 €	741 €
ENCOURS DE DETTE / EPARGNE BRUTE (en nombre d'années n)	2,47	6,49	5,43	4,59	4,72	4,1 / n > 8 ans